



CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL 2022

(Diaporamas numériques)

Organisé par le Privas Ouvèze Photo Club

Samedi 12 mars 2022

1. Objectif

Au sein de la FPF, chaque UR organise un concours audiovisuel régional qui permet à tous les membres des clubs (fédérés ou pas) et aux adhérents individuels de participer et de faire juger leurs montages par un jury qualifié.

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel N2 qui aura lieu les 23 et 24 avril 2022 près de Mulhouse. Chaque région dispose d'un quota annuel, qui a été fixé à 8 pour l'UR11 par la commission nationale. Ce chiffre sera confirmé ou révisé au début du mois d'avril 2022.

2. Participants

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de la Fédération Photographique de France. Celui-ci est consultable et téléchargeable au format pdf sur le site de la fédération et il est en accès libre :

https://copain.federation-photo.fr/webroot/upload/livrets/livret_competition.pdf

Le concours est ouvert à tous, adhérent ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2021-2022 acquittée avant le 31 janvier 2022) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (le chèque doit être envoyé au commissaire régional avant la date limite de réception des montages, faute de quoi le montage ne sera pas admis au concours). Seuls les montages les mieux classés présentés par des auteurs différents adhérents à la Fédération pourront participer au concours national 2 (un seul montage par auteur donc).

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique). Mais un montage déjà présenté dans un concours régional peut être de nouveau proposé, avec ou sans modification.

Chaque diaporama doit être envoyé au commissaire organisateur : (patrick.rottiers@orange.fr)

- Soit par transfert électronique du type <https://wetransfer.com/> ou <https://www.grosfichiers.com/> soit sur un support informatique (CD-ROM ou DVD ou clé USB envoyé par la poste qui ne sera pas renvoyé mais restitué le jour du concours).
- Les montages seront envoyés soit sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC soit au format vidéo (.mp4). Le format des images doit être de préférence en Haute Définition (1920*1080 au maximum), ce qui correspond au vidéoprojecteur utilisé pour la compétition. Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour le samedi 26 février 2022 au plus tard.
- Chaque envoi pourra comporter plusieurs montages réalisés par un ou plusieurs auteurs. L'envoi sera accompagné de la ou des fiches d'identification, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.
- Chaque montage devra être accompagné d'une fiche d'identification. Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le 26 février 2022. Utiliser le modèle disponible sur le site de l'union régionale ur11.federation-photo.fr et le renvoyer de préférence par courriel au commissaire régional.
- Chaque envoi pourra comporter plusieurs montages réalisés par un ou plusieurs auteurs. L'envoi sera accompagné de la ou des fiches d'identification, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.

- Les montages participants doivent obligatoirement être inscrits sur le site <http://copain.federation-photo.fr> au plus tard le 26 février 2022.
- Les diaporamas doivent être composés principalement d'images fixes ; ils peuvent donc intégrer quelques plans ou séquences vidéo (pour autant que cela reste minoritaire). Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur

Le nombre précis de montages reçus ne peut être connu à l'avance. Les séances de projection ne permettent pas de dépasser 35 montages au total. Il n'y a pas de présélection faite par les organisateurs, mais seulement une sélection par le nombre. Chaque auteur peut proposer jusqu'à 3 montages. Pour la participation au concours régional, la limite sera 1, 2 ou 3 montages par auteur ou groupe d'auteurs. Le critère de choix sera l'ordre de préférence proposé par les auteurs eux-mêmes. Au moment de l'envoi chaque auteur donnera donc son ordre de préférence.

5. Jury

Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président de l'UR11.

Le jury est composé au minimum de 3 membres. La composition du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle du concours.

Attention : depuis 2017, le jury reçoit tous les montages à l'avance pour commencer à les évaluer. Le jugement ne sera cependant fait que le jour du concours.

6. Le jugement

Il a lieu en public. L'ensemble des montages en compétition sont projetés selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel.

Le palmarès est décidé par les juges et établi de manière à pouvoir sélectionner les auteurs retenus pour participer au concours National 2. Le classement permettra de définir les auteurs suppléants en cas de désistement d'un des premiers.

Le club organisateur peut, s'il le désire, faire voter le public et décerner un prix du public.

7. Identification des montages et fiches d'identification

Les montages seront nommés en utilisant les initiales de l'auteur et le titre du montage exemple (abcmonmontage.exe) ; il en sera de même pour les fiches d'identification en format xls * exemple (abcmonmontage.xls)

8. Destination des montages à l'issue du concours

Les supports informatiques (CD-ROM, DVD ou clés usb) ne seront pas réexpédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.

Les montages seront conservés par le commissaire régional pour une éventuelle transmission pour une participation au concours national pour les montages classés.

9. Commissaire régional :

Patrick Rottiers 1, place de l'Agora 38330 Saint Ismier patrick.rottiars@orange.fr 06.70.57.49.87

9. Informations pratiques :

Le concours sera organisé par le club de Privas.

Les détails pratiques d'organisation (horaires détaillés, restauration etc...) vous sont communiqués dans un document annexe.

- **ATTENTION** : chaque participant au concours doit bien inscrire son ou ses montages sur <http://copain.federation-photo.fr> au plus tard le 28 février 2022.

Pour toute question, merci de faire un mail au commissaire régional